

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Eric Ward
Directeur, Direction de la statistique et de l'analyse de
l'éducation

DATE : Le 27 mai 2021

OBJET : Mises à jour sur la collecte et la déclaration des données
au printemps 2021

Cette note de service contient des renseignements sur l'ajout de nouvelles exigences relatives à la tenue des fiches de présences quotidiennes dans les « Instructions pour le relevé des effectifs des écoles élémentaires et secondaires 2021-2022 », des mises à jour sur les améliorations apportées à la collecte de données dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) au printemps 2021, ainsi que des renseignements sur la disponibilité de deux nouveaux indicateurs d'assiduité des élèves.

Nouvelles exigences relatives au relevé des présences quotidiennes pour 2021-2022

Afin d'accroître la précision des données sur l'assiduité recueillies dans le SISOn, les « Instructions pour le relevé des effectifs des écoles élémentaires et secondaires 2021-2022 » comporteront une obligation pour les conseils scolaires de consigner séparément le nombre de jours au cours desquels chaque élève est absent pour chacun des types d'absence suivants :

- une fermeture d'école pendant laquelle l'apprentissage à distance n'est pas offert.
- les exclusions : cela se rapporte à n'importe quelle journée pendant laquelle un élève est exclu en vertu de l'alinéa 265 (1) m) de la Loi sur l'éducation (c.-à-d. dans des circonstances où la directrice ou le directeur refuse d'admettre dans une classe ou à l'école une personne dont la présence dans cette classe ou à l'école pourrait, à son avis, nuire au bien-être physique ou mental des élèves). De plus, les conseils

scolaires doivent déclarer le motif de chaque exclusion. Il est à noter que le Ministère fournira des directives sur la manière de classer les motifs des exclusions selon diverses catégories.

Ces deux types d'absence devraient continuer d'être consignés en utilisant le code « G » sur la fiche des présences quotidiennes, mais les conseils scolaires seront tenus de déclarer le nombre de jours pendant lesquels chaque élève est absent pour chacun de ces types d'absence dans le SISON. Les conseils scolaires sont encouragés à faire en sorte que les modifications pour indiquer ces types d'absence soient intégrées dans les processus locaux et/ou dans les systèmes de gestion des élèves (SGE) afin de se préparer pour l'année scolaire 2021-2022.

Améliorations apportées au SISON au printemps 2021

Ajouts dans le SISON :

- À compter de l'année scolaire 2021-2022, les données liées à l'approche réciproque en éducation (ARE) qui étaient auparavant transmises au Ministère par le biais du portail « Transfert de données en ligne sécurisé » (TDLS) seront recueillies dans le SISON.

Améliorations apportées aux systèmes opérationnels :

- Les écoles et les conseils scolaires existants seront mis à jour et transférés dans le SISON vers l'une des nouvelles régions du Ministère (Centre, Ouest, Est, Nord et Toronto).
- Les règles administratives seront révisées afin de tenir compte des modifications apportées aux politiques pour l'année scolaire 2020-2021 (p. ex. l'exigence en matière de compétences linguistiques pour l'obtention du diplôme) et d'autres mises à jour déterminées dans le cadre des examens de la qualité des données et/ou suggérées par les utilisateurs des systèmes seront effectuées.
- En raison des modifications apportées à la déclaration des effectifs au secondaire pour l'année scolaire 2020-2021, deux nouveaux rapports sommaires des conseils scolaires sera créé dans le SISON, que les conseils scolaires pourront utiliser pour vérifier les effectifs et les équivalents temps plein (ETP) dénombrés qui sont rajustés ou comptés sous l'école principale de l'élève pour des besoins de financement. Le rajustement des effectifs et des ETP s'applique seulement dans des scénarios particuliers dans lesquels l'élève a été déclaré par plusieurs écoles secondaires au sein du même conseil scolaire à une date de décompte donnée.

Les exigences propres au SISON qui portent sur les améliorations du printemps 2021, y compris les nouveaux éléments de données, les règles administratives et les rapports, ont été communiquées aux fournisseurs des SGE.

Si vous avez des questions au sujet des améliorations apportées au SISON au printemps 2021, veuillez communiquer avec l'équipe du SISON par courriel à onsis_sison@ontario.ca.

Indicateurs de l'assiduité des élèves

Une analyse des données sur l'assiduité des années scolaires précédentes montre qu'il y a un lien évident entre les résultats des élèves et leur présence constante. Bien que les circonstances actuelles soient uniques, le lien entre un élève, ses pairs et son enseignant est plus important que jamais.

De ce fait, nous avons affiné la méthodologie pour les indicateurs de l'assiduité des élèves communiqués par le Ministère et lançons un nouvel outil d'analyse destiné aux conseils scolaires dans le but de faciliter l'analyse des données historiques sur l'assiduité et soutenir l'élaboration de stratégies d'amélioration locales. Les mises à jour futures prévues pour l'outil consistent notamment à ajouter des données sur l'assiduité des élèves qui sont dans des écoles temporaires d'apprentissage à distance et à ajouter des données sur les exclusions.

A partir du mois de juin l'outil de l'assiduité scolaire sera accessible aux conseils à : <https://ontariogov.sharepoint.com/sites/EIC>. Si vous souhaitez obtenir un accès ou initier/élargir l'accès pour l'ensemble de votre conseil scolaire (p. ex. les conseillères ou conseillers en assiduité et les directrices ou directeurs d'école), veuillez faire parvenir par courriel le nom ainsi que l'adresse courriel des utilisateurs approuvés à l'adresse EIC.Support@ontario.ca.

Si vous avez des questions au sujet de la politique sur l'assiduité, veuillez communiquer avec Christine Riedel, conseillère provinciale en assiduité à Christine.Riedel@ontario.ca. Quant aux questions qui concernent les données, veuillez communiquer avec Olia Kchik, chef, à Olia.Kchik@ontario.ca.

Je vous remercie de vos efforts constants pour faciliter la transmission de données exactes et en temps voulu.

Cordialement,

Original approuvé par

Eric Ward
Directeur
Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

c: Leaders (GIARE) Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves